



## BULLETIN MUNICIPAL N°23



# ÉTAT CIVIL

# AGENDA

## NAISSANCES

MATHIS Alba	27/06/2024
GABRIEL Martin	19/07/2024

## DÉCES

PERRIN Jeannine née LECLERC	15/09/2025
-----------------------------	------------

Vœux du maire : Vendredi 2 janvier 18h00

### A la nouvelle salle du terrier

Repas des anciens : Dimanche 15 février

Elections municipales : Les 15 et 22 mars

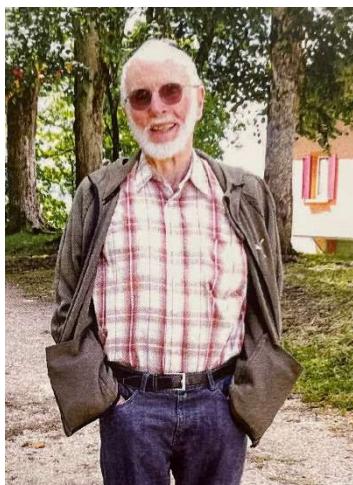
Concours de Tarot : Vendredi 20 mars

Fête des mères : Vendredi 29 mai

Fête des pères : Vendredi 19 juin

# ÉDITO

Chères Dommartinoises, chers Dommartinois,



Il y a un an, le 7 janvier 2025, Jean ROY nous quittait.

Doyen du Conseil Municipal, élu depuis mars 2008, Jean était un conseiller dévoué, citoyen exemplaire et ami précieux. Son départ a laissé un vide immense dans notre équipe, mais aussi dans le cœur de toutes celles et ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Jean était de ces personnes dont l'engagement ne se mesurait ni en heures ni en titres. Toujours présent, il faisait vivre l'esprit même du service public. Son sens du devoir, sa bienveillance naturelle et sa disponibilité ont marqué durablement la vie municipale.

Généreux, il l'était sans compter : que ce soit pour prêter main-forte lors d'un événement, pour soutenir une initiative locale ou simplement pour offrir une écoute attentive. Pour Jean, la citoyenneté n'était pas un mot, mais une pratique quotidienne, humble et sincère.

Nous garderons de lui l'image d'un homme investi, souriant, profondément attaché à Dommartin et à ses habitants. A cet égard, il aura été un des artisans du projet de notre future école en acceptant de céder la parcelle où elle sera construite.

Jean avait émis le vœu que ce groupe scolaire porte le nom d'*Ecole des fritillaires*, en référence à ces « tulipes d'eau » qui poussaient le long du chemin des oyes au temps de son enfance. Son vœu sera exaucé puisque ce nom a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Municipal de novembre.

Merci, Jean, pour tout ce que tu as donné à notre commune. Et en ce début d'hiver, je vous souhaite, chères dommartinoises et chers dommartinois, un joyeux Noël et une heureuse année 2026.



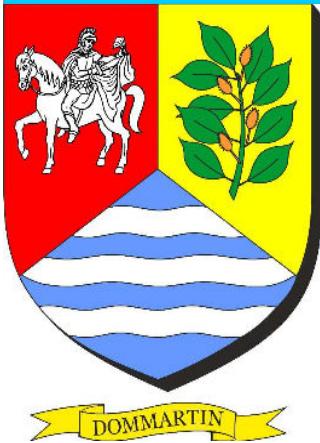
Bien avec vous.

Laurent Favre

Maire de Dommartin

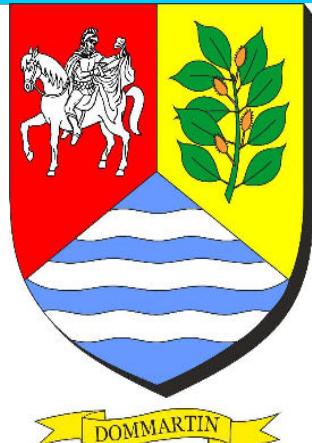
# *Nouvelle signature et vie locale*

## Le village de DOMMARTIN se dote d'une nouvelle signature



Sur proposition de Jean-François Binon, un breton bénévole et passionné d'héraldique – la science des blasons – la commune de Dommartin s'est dotée d'une nouvelle signature graphique.

Nous y retrouvons trois symboles caractéristiques de notre village :



En bas, les ondes qui symbolisent le Drugeon, cours d'eau qui arrose nos berges.

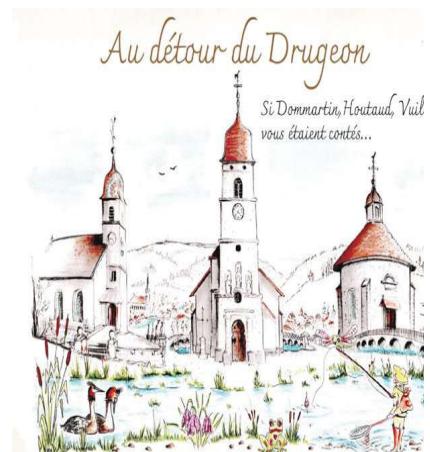
A gauche, un saint Martin équestre évoquant l'origine du nom de Dommartin – domus martini, maison de Martin.

A droite, la feuille de hêtre - ou foyard- essence fortement présente dans notre forêt et qui a donné son nom à la « côte du fol », fol signifiant « foyard » en ancien français.

## Présentation & distribution des livres.

Samedi 22 novembre, les communes partenaires de ce projet ont accueilli les auteurs qui venaient présenter et remettre le livre sur l'histoire de Dommartin, Houtaud et Vuillecin.

Pour mémoire, les Conseils Municipaux de nos trois villages avaient accepté de soutenir financièrement cette initiative, appréciant sa qualité, sa pérennité, sa dimension citoyenne et pédagogique. L'association Eté de la Saint Martin n'intervenant qu'en support administratif, les trois auteurs bénévoles portent personnellement ce projet et se sont engagés à publier un bilan détaillé à la fin de l'opération, à prendre en charge le cas échéant le déficit et, à contrario, à reverser intégralement le bénéfice à une association reconnue d'utilité publique.



La presse régionale s'est faite l'écho de cette production et le retour des lecteurs est encourageant. A date, c'est plus de 500 exemplaires qui ont été distribués sur les 1000 imprimés.

L'ouvrage est disponible dans les librairies locales et au secrétariat de la mairie. Une belle idée de découverte et de cadeau.



## **Elections**

### **NOUVELLE LOI ÉLÉCTORALE POUR LES ÉLÉCTIONS MUNICIPALES DE 2026**

En application de la loi votée le 21 Mai 2025, le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1000 habitants. En effet, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire pour notre village comme c'est déjà le cas dans les communes de plus de 1000 habitants.

Cette loi a été approuvée par le vote de 408 députés :

Pour l'adoption : 204.

Contre : 180.

Abstention : 24.

Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026 qui normalement doivent avoir lieu les 15 et 22 mars prochains.

Selon le législateur cette loi répond à 3 objectifs :

-harmoniser les modes de scrutin entre toutes les communes.

-renforcer la parité : il est vrai que dans les communes de moins de 1000 habitants les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes. Cela favorisera donc la cohésion des équipes municipales.

- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales où le nombre de candidats baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Aujourd'hui nous passons à un scrutin de liste paritaire proportionnel, les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Ce passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes et la suppression du panachage. Il ne sera donc plus possible d'ajouter, de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. La possibilité de rayer des noms disparaît, sinon le bulletin de vote serait nul.

Des dérogations ont été accordées aux communes de moins de 1000 habitants pour tenir compte de leurs spécificités. La loi a prévu une exception : chaque liste doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires et la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Pour les communes de 500 à 999 habitants, en l'occurrence notre commune de Dommartin :

-L'effectif légal est de 15 candidats mais pourra être de 13 au minimum.

-au maximum l'effectif ne pourra dépasser 17 candidats.



## Vie locale

### RECENSEMENT DE LA POPULATION DE DOMMARTIN EN 2025

Le recensement s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2025, réalisé par nos 2 agents recenseurs MME Wild et MR Jeannerod. Les décomptes de l'INSEE issus des comptages de la collecte nous sont parvenus récemment.

-Adresses d'habitation	:	293
-Adresses collectives	:	50
-Résidences principales	:	387
-Total des logements occasionnels :		
Résidences secondaires et logements vacants	:	43
-Total des logements enquêtés	:	430
- Total des bulletins individuels	:	963.

La population de DOMMARTIN s'établit à **963** habitants en hausse de **22%** par rapport au dernier recensement de 2019 qui avait dénombré **736** habitants.

### LIGUE CONTRE LE CANCER

Comme chaque automne, les bénévoles de la ligue contre le cancer de Besançon ont collecté vos dons, afin de soutenir la recherche, accompagner les patients (soins de support, aide financière ou soutien psychologique) et faire de la prévention.

Grace à votre générosité, la somme de **4635,50 euros** a pû être reversée à l'antenne de Besançon. Dans les prochaines semaines, chaque donneur recevra un reçu permettant de reporter la somme donnée sur sa déclaration d'impôts et bénéficiera d'un remboursement de 66%.

Les bénévoles (Mr Pascal GRANDVUILLEMIN, Mmes Elizabeth COURTET, Christine JANNEROD, Sylviane FAVRE et Suzanne SIRE) vous remercient de votre accueil et vous invitent à les rejoindre pour la prochaine collecte.



## *Vie pratique*

### **NOUVELLE ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DE NOTRE MAIRIE**

Jusqu'à présent, nous partagions le secrétariat de mairie avec 5 communes : DOMMARTIN, HOUTAUD, VUILLECIN, GRANGES-NARBOZ et SAINTE COLOMBE, service mis en place à l'époque par la CCGP.

Compte-tenu du développement de toutes les communes concernées, la décision a été prise d'abandonner cette coopération entre ces 5 communes qui était devenue trop lourde.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 , les communes de Dommartin, Houtaud, Vuillecin vont travailler de concert. Notre secrétaire de mairie sera employée à temps plein à Dommartin, et une convention de mise à disposition a été décidée pour la continuité du service durant les congés et les absences maladie entre nos 3 communes.

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés.

### **AIDES AUX LOGEMENTS**

Le Sénateur Jean-François Longeot vous informe du reclassement de notre commune avec le nouvel arrêté de révision du zonage. Ce reclassement offre l'opportunité de diversifier notre offre de logements et d'anticiper les dynamiques de développement.

Cette révision permettra notamment aux administrés de bénéficier de barèmes plus avantageux pour des aides au logement telles que le prêt à taux zéro (PTZ), le BRS, le PSLA, ainsi que pour les réductions d'impôt Denormandie et Loc'Avantages.

Il vous prie de trouver le document explicatif synthétique en pièce-jointe, le plus complet avec la plaquette des aides au logement du gouvernement qui décline les conditions (éligibilité, plafonds de loyers, de ressources, etc.) de tous les dispositifs à télécharger ici : <https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/l-edition-2025-de-la-plaquette-des-aides-a2268.html>

# Vie locale

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, la France écoute battre son cœur. Elle se recueille devant les noms de ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres. Elle se rassemble pour commémorer la victoire et célébrer la paix.

C'était il y a 107 ans. Un million quatre cent mille soldats « tombés au champ d'honneur », autant de familles meurtries. Quatre millions de blessés et de mutilés. Chaque année, devant les monuments de nos communes, les générations se rejoignent. Unis dans cette mémoire, nous rendons visible l'idéal qui nous tient debout, le sens que nous avons donné à notre histoire, le projet collectif que nous poursuivons par-delà les tragédies. « Construire un ordre tel que la liberté, la sécurité et la dignité de chacun y soient garanties », selon les mots du général de Gaulle en 1941. Ce projet porte un nom : la République.

Cette République a donné à chaque soldat mort pour la France d'être honoré. D'hier et d'aujourd'hui, jusqu'à ceux qui, loin de chez eux, sont tombés en Indochine, en Algérie, dans les Balkans, en Afrique, en Afghanistan, au Levant.

Sur ces soldats de tous les âges et de toutes les origines, la flamme du souvenir ne s'est jamais éteinte et ne doit jamais s'éteindre. Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées témoigne de la force d'âme de la Nation.

Force d'âme qu'ont rappelée les commémorations du 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements et de la Victoire, dans une époque où nous réapprenons que la guerre est possible. Entretenons l'espérance de ceux qui ont décidé d'être forts pour protéger ce qui est juste. Cette espérance que symbolisaient déjà dans le ciel de Reims, le 11 novembre 1918, les tours restées debout de la cathédrale martyre.

Le 8 juillet 1962, sous ses voûtes reconstruites, était scellée la réconciliation franco-allemande, pour que l'Europe vive libre et en paix. Car là sera toujours l'espérance de la France, fidèle au sacrifice de ses anciens, à ses valeurs et à ses promesses, consciente de sa vocation universelle au service de la paix.

**Vive la République. Vive la France !**

<u>Liste des soldats</u> <u>Morts pour la</u> <u>France</u> <b>mardi 11</b> <b>novembre</b> <b>2025</b>	
15 novembre 2024	Liban 121 <sup>e</sup> régiment du train - Montlhéry Maréchal des Logis-chef <b>CLAUDIN</b> <b>Fany</b> 23 ans



## Vie locale



Les travaux se terminent. La nouvelle salle des fêtes de DOMMARTIN sera livrée en cette fin d'année. Vous pouvez d'ores et déjà programmer mariages ou anniversaires pour 2026.

L'inauguration officielle se fera lors des traditionnels vœux du maire le vendredi 2 janvier.

Vous y êtes toutes et tous cordialement invités à partir de 18h00.

Retraçons ensemble un rapide historique de cette salle dite du Terrier.

Tout commence sous la mandature de **Camille GUYON** qui, avec le conseil municipal de l'époque décide en **1975**, la construction du terrain de foot et du vestiaire. Des années plus tard, le foot n'ayant pas survécu aux nombreuses autres propositions sportives disponibles aux alentours, « l'été de la St martin » signe en **2001** une convention avec le Conseil et sa 1<sup>ère</sup> représentante **Suzanne SIRE** pour transformer le vestiaire en salle conviviale d'une trentaine de places assises.

Réunions, anniversaires, kermesse, fête de la St Jean..., la salle du Terrier s'impose très vite comme un lieu idéal suffisamment à l'écart pour limiter les nuisances aux riverains mais déjà elle montre ses limites en capacité d'accueil. En **2013**, toujours en partenariat avec la Mairie sous l'égide de **Jean Claude ESPERN**, cette fois, l'été de la St Martin -forte de ses nombreux adhérents- voit plus grand : le **Terrier 2** est construit.

Ce fut comme pour le **Terrier 1**, l'occasion d'une belle synergie des compétences et l'association a vu son socle et son élan se renforcer.

Le **Projet Ecole, maison de Santé et Séniors -PESS-**, initié par **Laurent FAVRE** et l'équipe municipale actuelle, redéfinit la vocation du Terrier. La transformation de la salle est décidée.





## Vie locale

En **2025** le **Terrier 3** sera **tout confort** désormais : chauffé, hermétique, doté d'une cuisine professionnelle, d'une scène, d'un bar, d'un vestiaire et de sanitaires modernes. La salle offrira aux 150 personnes maxi une vue imprenable sur la plaine de l'Arlier et sur notre village.

Les principales entreprises retenues pour effectuer les travaux sont locales :

Démolition / reconstruction : **Rapid' service** Dommartin

Menuiseries **Tissot** les Fourgs

Chauffage /ventilation : **Michel Pecplet** Chaffois

Charpente ossature bois : **Grillon la Rivière** Drugeon

L'architecte Théo Mesnier du **cabinet De bagatelle architecture** Pontarlier

Gageons que cette nouvelle salle du Terrier plaise au plus grand nombre, qu'elle soit un lieu de convivialité de partage et de rencontres familiales ou villageoises.

Rappelons pour conclure que même si la démolition de l'actuelle salle des fêtes près de l'école est actée dans le projet global PESS, celle-ci n'est pas encore programmée précisément et sera encore disponible à la location.



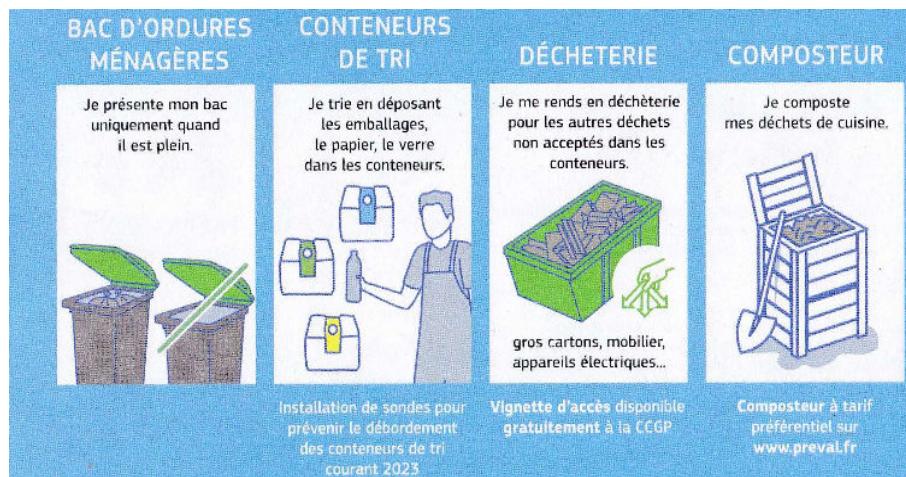
# Information

## RAMASSAGE BIMENSUEL DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Rappels** pour faciliter le travail des agents de la CCGP, il vous est demandé :

- de présenter le bac fermé sans débordement
- d'orienter les poignées en direction de la chaussée
- de ne rien déposer au pied de la poubelle

Les agents ont pour consigne de ne pas ramasser ce que vous déposez au sol.



Pour vos encombrants, gros cartons, déchets divers, métaux ou autres, la déchèterie est ouverte 6 jours sur 7 l'hiver et 7 jours sur 7 l'été.

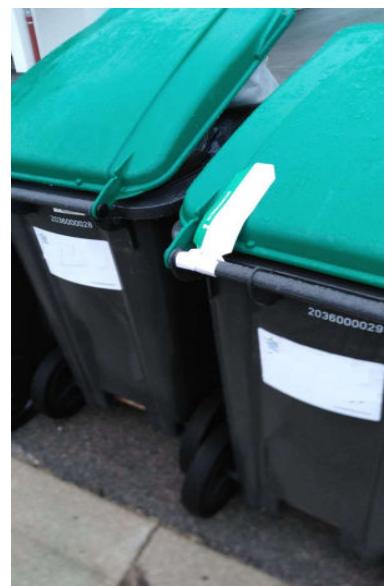
**Horaire d'hiver** du 1<sup>er</sup> oct au 31 mars 8h15-11h45 13h45-16h45

**Horaire d'été** du 1<sup>er</sup> avr au 30 sept 8h45-11h45 14h15-17h45 dimanche: 9h00 à 11h45



Si votre bac déborde encore, il faut revoir votre façon de trier. Vous pouvez aussi vous rapprocher des services techniques pour réévaluer la taille du bac alloué à votre foyer.

Vous avez peut-être observé l'apparition de « cravate » sur vos bacs. Ces cravates vous informent d'une non-conformité : bac non fermé, présence de verre, entreposage au sol, saleté/insalubrité (asticots), poignées pas bien orientées. Elles sont posées par les agents pour vous prévenir qu'en cas de non-rectification de votre part, votre bac ne sera plus collecté.



Nous partageons notre cadre de Vie, le maintenir propre et agréable est l'affaire de tous



# *L'été de la Saint Martin*

## **DESCENTE AUX FLAMBEAUX**

Peut-être y étiez-vous le samedi 13 décembre, l'Eté de la St Martin organisait sa 1<sup>ère</sup> marche aux flambeaux. Une cinquantaine d'enfants et autant de parents s'étaient donnés rendez-vous sur le parking du cimetière pour rejoindre l'ancienne salle des fêtes près de l'école via le chemin des Oyes.

Torches et lampions à la main, tout ce petit monde avançait gaiement suivi par la calèche de Denis ROY dirigée par sa fille Mélanie. Notre Père Noël national -alias Pierrot AUDY- impatient de distribuer ses papillotes, était bien sûr de la partie.

La joyeuse et lumineuse procession terminée, vin chaud, marrons, soupe et morbiflette géante allaient réchauffer les quelques 200 inscrits.

Comme à l'accoutumée, les chants des enfants ont ravi l'assemblée présente.



La météo de saison : fraîche et enfin sèche a participé à la pleine réussite de cette 1<sup>ère</sup> marche aux flambeaux. Participants et organisateurs - tous sont unanimes -, cette manifestation a été et sera la 1<sup>ère</sup> d'une longue série.

Les plus chanceux observateurs ont peut-être aussi aperçu de belles étoiles filantes car précisément ce we du 13/14 déc, notre planète traversait le nuage des Géminides, un champ d'astéroïdes donnant l'une des plus importantes pluies d'étoiles filantes de l'année. De quoi réaliser les souhaits sur les lettres envoyées au Père Noël.

# Civisme

## CONFLITS DE VOISINAGE

“Choisir ses voisins est plus important que choisir sa maison”, d'après un proverbe chinois.

La nature du trouble de voisinage peut être très variée :

- perturbations radio-électriques.
- odeurs et fumées.
- perte ensoleillement ou d'une vue sur un paysage du fait de constructions ou de nouvelles plantations.
- les haies et les arbres.
- divagation des chiens.
- nuisances sonores.



Ces troubles sont caractérisés par leur caractère anormal (des faits qui excèdent, par leur durée, leur répétition ou leur intensité). Ils sont susceptibles de perturber la tranquillité du voisinage.

Aucun texte ne définit précisément la notion de troubles de voisinage. Toutefois, elle peut se fonder sur les articles 1240 et 1241 du Code civil selon lesquels "Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer" et "Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

**Comment résoudre un conflit de voisinage ?**

**En aucun cas consulter la mairie qui n'est pas en charge de ces soucis d'ordre privé.**

Voici les solutions pour les résoudre :

### **1. La solution amiable**

- Étape 1 – Discutez avec votre voisin car il ne se rend peut-être pas compte des troubles engendrés. Exposez calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. Si une gêne se présente, il convient de privilégier la discussion pour trouver ensemble des solutions de bon sens car la rancœur amplifie souvent les conflits.
- Étape 2 – Envoyez un courrier : si l'échange oral ne suffit pas, envoyez un courrier reprenant les faits reprochés et les solutions attendues.
- Étape 3 – Contactez un conciliateur ou médiateur : elle vous permet d'engager moins de frais et de trouver une solution plus rapidement. Voici où contacter un médiateur. Le lundi de 14h à 18h **chambre de proximité de Pontarlier** : **Contact : 03 81 38 63 00**

### **2. Le recours au tribunal**

Le recours au tribunal est parfois la seule voie permettant de faire cesser un trouble ou de résoudre un conflit de voisinage. À ce stade, vous avez en votre possession un dossier solide, rempli de preuves concrètes.

# Civisme

## FAVORISONS LE BON VOISINAGE



### Quelques astuces pour entretenir de bonnes relations avec son voisinage

- Vous présenter à votre arrivée
- Faire preuve de tolérance et être courtois
- Se rendre service
- Régler les litiges à l'amiable

### A RETENIR

Évitez de faire du bruit, surtout après 22h00 : prévenir les voisins lors d'une fête.



Eviter les odeurs gênantes (barbecue, déchets ou compost au bord de votre haie alors que le voisin a son salon de jardin juste derrière...)

Entretenir ses arbres et ses haies.

Ne pas laisser les chiens divaguer, les tenir en laisse et ramasser leurs déjections lors des promenades.

Entretenir sa portion de trottoir située devant chez vous, y compris lors des épisodes de neige ou de gel.

Respecter les distances et les hauteurs réglementaires pour les plantations sur votre terrain et ne brûlez pas les résidus végétaux dans votre jardin.

Ramasser vos déchets.

**La bonne entente entre voisins permet d'éviter les cambriolages, la solitude et favorise la vie dans un environnement serein. Nous avons tous à y gagner.**

# Information

## RENOUVEAU D'UNE MARE

- Lors des préparatifs de la première journée citoyenne de réfection des murs en pierre sèche de la chapelle Niai-Nion, une partie des participants s'est convaincue qu'il fallait également réaliser des travaux sur la retenue naguère remplie d'eau une grande partie de l'année.

Au village on entendait parler de tarissement indéniable, de plus en plus évident avec le réchauffement climatique, de la source alimentant le plan d'eau déjà réaménagé, il y a maintenant plusieurs années.

Une proposition de travaux d'étanchéité a été proposée au conseil municipal, suivie d'une délibération positive.

Il a été décidé de :

- Assurer l'étanchéité du plan d'eau, par la dépôse d'une couche d'argile bleue, provenant de la région, afin de maintenir un niveau d'eau stable, et éviter les infiltrations excessives dans le sol. (environ 20 cms d'épaisseur au fond, et sur les parois) , incluant des berges naturelles aux pentes douces, avec une zone d'eau calme et peu profonde, et une végétation diversifiée, à proximité des murets en pierres sèches de la chapelle Niai-Nion, également en cours de réfection.



- L'utilisation de matériaux naturels comme méthode écologique pour optimiser la santé de l'écosystème.

- Le remplissage de la mare se faisait naturellement par un trop plein du puits captant l'eau de source (Côte du Fol) par gravité. Afin d'assurer un approvisionnement en eau durable et efficace pour alimenter la mare régulièrement surtout durant les périodes de débit d'étiage, il a été demandé au Syndicat des Eaux de Dommartin de positionner une vanne de branchement sur l'ancienne conduite d'eau, passant à proximité de la mare, qui d'antan, alimentait le village en eau potable. Ce raccordement évitera le tarissement estival et la migration d'animaux vers d'autres points d'eau

Redonner un espace de vie agréable générant une zone de reproduction adaptée à une grande diversité d'espèces animales (oiseaux, amphibiens, insectes et petits mammifères).

Ces travaux qui ont duré 2 jours ont été réalisés par l'entreprise De Giorgi.



## *Information*

### **VENTE DES BOIS AUTOMNE 2025**

#### **-Comment se déroule une vente des bois entre habitants ?**

Les arbres à vendre sont préalablement marqués par le garde forestier, directement en forêt, afin de former des lots.

L'acheteur potentiel prend connaissance des bois proposés grâce à un catalogue, puis vérifie directement sur la parcelle concernée que ceux-ci correspondent bien à ses besoins. Les arbres sont vendus en bloc et sur pied ou sous forme de houppiers.

Les ventes aux enchères sont organisées 2 fois par an, à la salle des fêtes de Dommartin.

Une fois l'acte de vente conclu, l'acheteur en devient le propriétaire. Il a alors le devoir de les exploiter avant la date mentionnée dans le contrat.

Cette année, la date de la vente d'automne était fixée au mercredi 5 octobre, une vingtaine de personnes se sont disputé les 22 lots proposés à la vente.

Les 165 stères ont rapidement été vendus, pour un prix moyen de 23.73 euros le stère TTC.

Si vous aussi vous souhaitez acheter un ou plusieurs lots, n'hésitez pas à vous renseigner sur les dates de vente et participer aux enchères.





## Contacts

### URGENCES

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Urgences européennes : 112

Centre antipoison : 03 88 37 37 37

Allô Enfance maltraitée : 119

#### Gendarmerie :

4, rue du moulin Parnet

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 39 06 60

#### Commissariat de police :

16, rocade Georges Pompidou

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 38 51 10

#### Centre Hospitalier Général :

2, faubourg Saint-Etienne

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 38 54 54

#### Médecin de garde :

116 117

#### Pharmacie de garde :

3237

Correspondant L'Est Républicain

MAUGAIN Philippe

Courriel : [p.maugain@orange.fr](mailto:p.maugain@orange.fr)

### PRATIQUE

#### Mairie :

6, rue de l'école 25300 DOMMARTIN

Tél : 03 81 46 69 84

Fax : 03 81 46 57 64

Courriel : [mairie@dommartin25.fr](mailto:mairie@dommartin25.fr)

Site internet : <https://www.dommartin25.fr>

#### Permanence secrétariat de mairie :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 14h à 17h

#### Location de la salle des fêtes :

Contacter François Favre

Tél : 06 79 00 36 99

#### Médiateur :

Mercredi, de 17h à 18h30

Au local du préau

#### Bibliothèque :

Mercredi, de 17h à 18h30

Au local du préau

#### Horaires de la déchetterie :

Du 1er avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 8h45 à 11h45 / 14h15 à 17h45

Dimanche : 9h à 11h45

Du 1er octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 8h15 à 11h45 / 13h45 à 16h45

Dimanche : fermé

Demandez votre badge à la C.C.G.P. ou sur le site,

Sur présentation de la carte grise de votre

Véhicule et d'une facture de téléphone ou électricité

C.C.G.P. : 03 81 39 40 02

#### Ramassage anciens journaux (préau de l'école) :

Chaque 1er samedi du mois de 11h00 à 11h30